

lièrement sérieuses. Mais toute approche isolée comporte ses limites et ses dangers, qu'il nous faut peser soigneusement à l'avance.

Le Canada refuse de vendre des armes à tout gouvernement dont les pratiques humanitaires vont directement à l'encontre des valeurs canadiennes. Lorsque des violations flagrantes des droits de la personne ou des conflits rendent impossible la prestation d'un programme d'aide, nous sommes disposés à annuler ou à suspendre notre assistance, comme nous l'avons fait à l'époque du régime Idi Amin en Ouganda et, plus récemment, au Salvador et au Guatemala. Mais le Canada ne rompt pas pour autant ses relations diplomatiques, parce qu'il se priverait ainsi d'une importante voie de communication et limiterait sa capacité de faire des évaluations sur place. De même, lorsque nos programmes d'aide répondent à notre principal objectif, soit d'aider les pauvres, il serait contre-indiqué de pénaliser ceux-ci pour les erreurs commises par leurs gouvernements. Par ailleurs, pour des pays tels que le Canada, la rupture des relations commerciales ne sera vraisemblablement une mesure efficace que si elle s'inscrit dans le contexte d'une approche internationale concertée du problème.

Outre ces deux approches complémentaires, le Canada peut aussi recourir à l'aide humanitaire. Bien que nous puissions parfois faire cesser les violations des droits de la personne, il reste qu'il est souvent impossible de réparer les dommages causés à une société, à des groupes ou à des particuliers. Le Canada a répondu généreusement lorsque des individus étaient persécutés, et notre engagement à long terme envers les victimes de l'oppression ne le cède à aucun pays. Cet engagement trouve son expression dans la prestation d'une aide directe aux organismes de secours aux réfugiés, l'octroi d'une aide alimentaire et de subventions aux organisations internationales ainsi que l'accueil de milliers de personnes déplacées en raison de guerres et de tragédies.

Le Canada est déterminé à jouer un rôle efficace et responsable dans la protection internationale des droits de la personne. Nos politiques se fondent sur la compassion que tous les Canadiens éprouvent à l'égard des personnes désavantagées et menacées. Elles reflètent un héritage qui a toujours privilégié les droits et les libertés, et que partagent plus de 350 000 personnes déplacées venues chez nous ces quarante dernières années à la recherche d'un pays où les droits de la personne sont respectés et honorés.

Le gouvernement s'est fermement engagé à promouvoir les droits de la personne au pays et dans le monde. Nos actions en sont la preuve, et notre volonté de collaborer avec vous et avec d'autres organisations non